

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 janvier 2025

Absents excusés : Anaïs CHARPY (pouvoir à Marc FAIVRE), Donatienne CORDIER (pouvoir à Marie-José POUYET), Delphin BEPOIX, Maryline BORDY.

Absents non excusés : Vicky ESTUR, Laurence-Isabelle LOUYS, Claude MARGUIER, Christine PUGIN et Damien TALLANDIER.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COURBET.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 21h45.

Le Maire ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux à l'ensemble du Conseil municipal.

I – Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2024 : à l'unanimité

II – Décisions du Maire

- Décision 05/2024 en date du 19 décembre 2024 : Bail de location-INSTA PIZZA

Montant mensuel de la location : 300 €.

- Décision 01/2025 en date du 10 janvier 2025 : Régularisation location 2024 CARRI DRO

Montant annuel de la location : 6 000 €.

III – Urbanisme

A- Départs dossiers vers CCPHD

1) Permis de construire

SCI TERRE NEUVE	rue des Planches	Extension espace vente et de stockage
COLIN Matthieu	7 rue d'Ornans	Abri de jardin

2) Déclarations préalables

GNS CONSEILS	17 rue de Bermotte	Panneaux photovoltaïques
TOURNOUX Pascal	2 rue de la Bruyère	Habillage de façades
BUGNON Philippe	14 rue des Acots	Clôture

B- Retours dossiers vers CCPHD

1) Certificat d'urbanisme

BAILLY Jérémie	9 rue des Acots	Maison d'habitation	Accordé
----------------	-----------------	---------------------	----------------

2) Permis de construire

SCI PEYRAFORT	Hameau Croix de Pierre	Extension zone de stockage	Accordé
SABANOVIC Audrey	rue du Château	Maison d'habitation	Accordé

3) Déclarations préalables

PATER Cindy	50 Grande Rue	Panneaux photovoltaïques	Accordé
GNS CONSEILS	17 rue de Bermotte	Panneaux photovoltaïques	Accordé
TOURNOUX Pascal	2 rue de la Bruyère	Habillage de façades	Accordé

C- Nouveau lotissement

Un nouveau lotissement verra le jour sur un terrain d'une contenance d'1 hectare. Trois offres sont en cours de négociation : auprès de 2 aménageurs/constructeurs et 1 aménageur.

IV – Carrière du lieu-dit « A Premousey » : location du site et création d’une ISDI

A - Location du site

Mr le maire rappelle au conseil municipal l’existence de la carrière depuis 1983 lieu-dit “A PREMUSEY”.

Le site n’est plus exploité en tant que carrière mais utilisé depuis une dizaine d’années pour le recyclage de matériaux inertes du BTP.

L’entreprise CARRI-DRO souhaite renouveler le bail de location de ce site pour continuer à l’utiliser pour le recyclage de matériaux inertes du BTP et transit de matériaux de construction et granulats.

L’entreprise propose un bail de 5 années reconductible tacitement par période de 5 années avec un montant annuel de **loyer de 6 500 €** au 1^{er} février 2025 et indexé sur l’indice des travaux publics TP01.

Le bail portera sur les parcelles section WL 10 (3 ha 24 a 00 ca) et section WE 12 (0 ha 85 a 00 ca).

Le but est de conserver les modalités d’exploitation actuelles.

A l’unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la demande de bail de location d’une durée de 5 ans reconductible par période de 5 années.
- **AUTORISE** l’entreprise CARRI DRO à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.
- **DONNE POUVOIR** à monsieur le maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce projet

Délibération 2025_01_01

B – Création d’une ISDI

L’entreprise CARRI-DRO souhaite utiliser le site pour partie comme installation de stockage de déchets inertes (ISDI).

Les parcelles concernées sont :

Section WL 10 - 3 ha 24 a 00 ca.

Section WE 12 - 0 ha 85 a 00 ca.

La durée d’autorisation sollicitée sera de 30 années. L’entreprise CARRI-DRO prévoit de stocker dans le cadre de l’ISDI entre 40 000 et 60 000 tonnes de matériaux par an.

La société CARRI-DRO propose le paiement d’une redevance composée :

- D’un montant fixe de **6 500 €**
- D’un montant variable de **0,70 €/m³** dont sera déduite la location forfaitaire de 6 500.00 €.

A l’unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la demande d’ouverture d’une ISDI sur le site de l’ancienne carrière d’Etalans – A Premousey par la société CARRI-DRO.
- **AUTORISE** l’entreprise CARRI DRO à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.
- **DONNE POUVOIR** à monsieur le maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce projet

notamment le contrat de redevance.

Délibération 2025_01_02

V- Carrière du lieu-dit « A Prémousey » : réouverture pour exploitation

Le site n’est plus exploité en tant que carrière mais utilisé depuis une dizaine d’années pour le recyclage de matériaux inertes du BTP.

L’entreprise CARRI-DRO souhaite ré-ouvrir cette ancienne carrière et l’approfondir.

Les parcelles concernées sont :

Section WL 10 - 3 ha 24 a 00 ca.

Section WE 12 - 0 ha 85 a 00 ca.

La durée d’autorisation sollicitée sera de 30 années. L’entreprise CARRI-DRO prévoit d’extraire entre 50 000 et 80 000 tonnes de granulats par an.

En plus du bail de location des terrains, l’entreprise CARRI-DRO propose un droit de fortage proportionnelle au volume extrait annuellement.

Le montant de ce droit de fortage proposé est de 0,70 €/m³ extrait indexé à partir l'indice des travaux publics TP 01 - février 2025 (densité en place d'environ 2,4 tonnes/m³).

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la demande de ré-ouverture de la carrière d'Etalans – A Premousey par la société CARRI-DRO.
- **AUTORISE** l'entreprise CARRI DRO à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.
- **DONNE POUVOIR** à monsieur le maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce projet notamment le contrat de fortage.

Délibération 2025_01_03

VI – Dénomination nouvelle rue à Charbonnières les Sapins

La rue du Château dessert 2 voies.

Pour plus de cohérence, il est possible de créer une nouvelle rue, ou encore de procéder à la renumérotation de certaines maisons.

Après réflexion, il est décidé de renuméroter l'ensemble d'un îlot qui portera le numéro 4, de A à G.

VII – Approbation de la Convention Territoriale Globale

→ Considérant, la convention territoriale globale (CTG) comme une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

→ Considérant le rôle de la CTG optimisant l'utilisation des ressources sur le territoire et constituant non pas un dispositif financier mais un levier décisif à la définition, à la mise en œuvre et la valorisation du projet de territoire.

→ Considérant le fait que la CTG s'appuie sur un diagnostic partagé et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté,

→ Considérant le fait qu'en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, celle-ci renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions,

→ Considérant le fait que la CTG implique la mobilisation des élus locaux et de leurs services, de la direction et du conseil d'administration de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche,

→ Considérant sa concrétisation par la signature d'un accord entre :

- La Caf ;
- La communauté de communes
- Et les collectivités partenaires

→ Considérant le travail réalisé par les Portes du Haut Doubs : l'élaboration d'un diagnostic, la définition de priorités intercommunales et la rédaction de fiches actions,

→ Considérant le vote du conseil communautaire de la Communauté de Communes, en date du 9 décembre 2024, à l'unanimité favorable au déploiement et la signature avec la CAF du Doubs d'une Convention Territoriale Globale,

L'exposé du Maire entendu, à l'unanimité,

Le conseil municipal approuve les documents présentés et autorise le Maire à signer la convention territoriale globale et les documents afférents.

Délibération 2025_01_04

VIII – Validation achat bois local pour réhabilitation/extension du périscolaire

La Commune d'Etalans a pour projet la construction d'un périscolaire. Le choix de privilégier l'utilisation de bois local constitue une orientation importante. Le bois sera issu de la forêt communale d'Etalans. Les besoins en bois ronds résineux pour ce projet sont estimés à environ 350 m³.

Il est proposé à la commune d'Etalans de mettre à disposition du projet de construction ci-dessus les coupes suivantes : Parcelles 23 et 28 pour 350 m³ environ.

Cette coupe sera vendue de gré à gré à l'entrepreneur retenu pour le marché, dans les conditions déterminées par celui-ci, et au prix du marché. Les bois seront vendus façonnés, bord de route.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention :

- Décide de mettre à disposition du projet de construction d'un péricolaire, les coupes des parcelles citées ci-dessus de la Forêt Communale des Premiers Sapins.
- Demande que ces coupes soient vendues de gré à gré à l'entrepreneur retenu pour le marché, en vente de bois façonnés à la mesure (classement comtois), dans les conditions déterminées par les documents contractuels de la consultation.
- Valide les conditions de prix suivantes, fixées par l'ONF vendeur, et conformes aux prix de marché :
 - Grumes vertes : EPC : 91€/m3, S.P : 78€/m3 et Mélèzes : 100€/m3
 - Grumes scolytées : EPC : 55€/m3, S.P : 45€/m3
 - Déclassés : Prix de campagne indiqués dans l'annexe 2025 des procédures territoriales de vente.

Ces coupes étant vendues façonnées bord de route, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention :

- demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Délibération 2025_01_05

IX – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Considérant l'absence de vote du budget avant le 1^{er} janvier 2025, l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2024 ;
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

Aussi, sur cette même période, l'assemblée délibérante autorise l'exécutif, à :

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

BUDGET COMMUNAL

Chapitres	BP	BS	DM	Total (hors RAR)
20	40 400	0	13 000	53 400
204	0	0	0	0
21	248 400	0	- 13 000	235 400
22	0	0	0	0
23	220 000	0	0	220 000
Total des chapitres 20, 204, 21, 22 et 23				508 800 €
<i>Quart des crédits d'investissement qu'il est possible d'engager, liquider et mandater avant le vote du budget</i>				<i>127 200 €</i>

Affectation des dépenses :

Chapitre	Article	Intitulé	Crédits autorisés avant le vote du BP
20	2031	Etudes périscolaire et presbytère	62 500
20	2051	Logiciel	200
21	2131	Cloison école	20 000
21	2131	Changement porte école	2 500
21	2131	Portes WC école	2 500
21	2135	Travaux bâtiments	5 000
21	2151	Enrobé	20 000
21	2152	Panneaux de rue	3 000
21	2158	Matériel et outillage	4 000
21	2183	Matériel informatique	2 000
21	2184	Mobilier	2 000
21	2188	Drapeaux	500
23	231	Travaux périscolaire et presbytère	0
<i>Total</i>			<i>124 500 €</i>

BUDGET FORÊT

Chapitres	BP	BS	DM	Total (hors RAR)
20	0	0	0	0
204	0	0	0	0
21	40 000	0	0	40 000
22	0	0	0	0
23	0	0	0	0
Total des chapitres 20, 204, 21, 22 et 23				40 000 €
<i>Quart des crédits d'investissement qu'il est possible d'engager, liquider et mandater avant le vote du budget</i>				<i>10 000 €</i>

Affectation des dépenses :

Chapitre	Article	Intitulé	Crédits autorisés avant le vote du BP
21	2117	Travaux sylvicoles	10 000
<i>Total</i>			<i>10 000 €</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération 2025_01_06

X- Convention pour enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et génie civil de télécommunication

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située **Grande Rue et rue d'Oupans**.

Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat ci-jointe.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à **188 160 € TTC**. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière « prévisionnelle » de la convention financière jointe.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité.
- **DEMANDE** au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Délibération 2025_01_07

XI - Questions et informations diverses

➤ Convention de mise à disposition des services communautaires :

En complément de ses missions communautaires, la Communauté de Communes peut apporter une assistance technique et administrative aux communes pour la mise en œuvre des projets communaux.

Il est proposé de demander un accompagnement technique et administratif pour :

Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La tarification est fonction du nombre d'habitants de la commune et le forfait s'élève à 1 000 € pour la commune d'Etalans.

➤ M. FERRAJ, pharmacien à Etalans a adressé un courrier en Mairie pour faire part des problèmes rencontrés dans l'exploitation de son officine.

La volonté politique de baisse des dépenses de santé engendre la fermeture de 25 pharmacies par mois. Par ailleurs, les consultations médicales baissent sur Etalans au profit des communes environnantes.

M. FERRAJ propose :

- une meilleure visibilité de l'officine par l'apposition de panneaux de signalisation
- la construction d'une maison médicale contigüe à la pharmacie.

Suite à cette demande, de plus amples renseignements seront demandés à M. FERRAJ. Monsieur le Maire garantit quant à lui que la commune facilitera le projet proposé.

➤ Projet médiathèque intercommunale : Monsieur le Maire se rendra avec Louise FAINDT et Michel LENGLET à Guyans-Durnes pour présenter le projet.

➤ En réunion de Conseil municipal du 13 juin 2024 avaient été abordées les possibles améliorations à apporter pour la pérennisation du commerce « Vival ». Une étude de faisabilité sera lancée prochainement avec une assistance du service d'aides aux communes de la Communauté de Communes.

➤ En septembre 2023, le lavoir a subi un choc par un camion. L'assurance a remboursé presque l'intégralité des dommages.

Il est envisagé de déplacer le bâtiment du lavoir vers l'espace socio-culturel pour disposer d'un kiosque.

➤ Réhabilitation/extension du périscolaire : L'appel d'offres a été publié et les entreprises ont jusqu'au 24 janvier à 12h00 pour déposer leur offre.

➤ Le recensement de la population a lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Une réponse par internet est préférable.

- Affouage : Le partage a lieu samedi 18 janvier à 10h00 en mairie.
- Le Maire remercie l'ensemble des bénévoles pour l'organisation des vœux de la municipalité et du repas des aînés.
- Prochaine réunion de Conseil : Jeudi 20 février 2025 à 20h00 à la salle de Conseil.

Le Maire
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre COURBET

Liste des délibérations
2025_01_01 : Carrière du lieu-dit « A Premousey » : location du site 2025_01_02 : Carrière du lieu-dit « A Premousey » : création d'une ISDI 2025_01_03 : Carrière du lieu-dit « A Premousey » : réouverture pour exploitation 2025_01_04 : Approbation de la Convention Territoriale Globale 2025_01_05 : Validation achat bois local pour réhabilitation/extension du périscolaire 2025_01_06 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 2025_01_07 : Convention pour enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et génie civil de télécommunication_